**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 32 (1960)

Heft: 12: Une grande enquête de l'Office cantonal du logement. Deuxième

cahier

**Artikel:** Commentaires

Autor: Vouga, J.-P. / Foretay, P. / Conne, P. DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125091

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## **Commentaires**

Enquêteurs. Les travaux d'enquête (relevés sur plan et questionnaires) ont été effectués avec soin et ont été livrés dans un délai très bref, à une exception près. Nous tenons à adresser ici nos remerciements à tous nos enquêteurs ainsi qu'au directeur de l'Ecole polytechnique et au président de l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne qui ont bien voulu encourager leurs étudiants à collaborer à cette recherche. Cependant, malgré l'intérêt indéniable d'avoir pu associer à cette enquête des étudiants de ces deux écoles universitaires, nous sommes amenés à faire une réserve d'ordre général sur l'engagement d'enquêteurs amateurs dans ce genre de recherche. Il serait de beaucoup préférable de confier de telles interviews à des enquêteurs expérimentés dont on a pu contrôler, en d'autres occasions, la valeur du travail. Un étudiant peut se révéler un excellent enquêteur; il n'y a pas de raison de croire cependant, parce qu'il est inscrit en «sciences sociales», qu'il parviendra à faire s'exprimer librement les personnes qu'il interroge. Nous pensons pouvoir dire que des enquêteurs expérimentés et peut-être plus âgés - nous auraient fourni sur bien des points des réponses plus nuancées.

Questionnaire Nous avions pris la précaution de tester la valeur du questionnaire dans une brève enquête pilote. Dans l'ensemble, il a bien répondu à ce que nous en attendions. Toutefois, la présente enquête ayant pour but accessoire la mise au point d'un questionnaire type, nous pensons judicieux d'indiquer quelques-unes de nos observations à l'usage des personnes qui envisageraient d'entreprendre des enquêtes analogues.

a) Questions mal libellées Plusieurs questions gagneraient à être mieux formulées. Nous en avons tenu compte, en partie, dans nos instructions aux enquêteurs. C'est ainsi que nous avons fait modifier, sur tous les questionnaires utilisés dans l'enquête, la question 4.4 à laquelle nous avons donné la formulation suivante: «Quelles sont vos relations avec vos voisins de l'immeuble?», les réponses attendues étant alors «bonnes», «tendues», «indifférentes» ou «nulles». A la question: «Où sont-elles?» nous avons recommandé aux enquêteurs de faire préciser dans quel immeuble, dans quelle rue, ou à quelle distance du logement. A la question 4.7, nous avons également indiqué aux enquêteurs le sens que nous donnions aux expressions «installations communautaires» de l'immeuble, et «établissements communautaires» du quartier, en précisant dans ce dernier cas que nous avions en vue aussi bien les diverses sortes de commerce que les écoles, les églises, les salles de quartier, les cinémas; la réponse la plus fréquente est de nous signaler églises ou cafés dans le quartier. Un certain nombre de nos enquêteurs ne paraissent pas s'être souvenus de ces instructions au moment des interviews. Il serait donc préférable de préciser de tels points dans la rédaction du questionnaire lui-même.

A la question 4.9, nous avons fait ajouter «journaliers», l'essentiel étant de savoir si les ménages enquêtés dispo-

sent dans un rayon suffisamment proche des commerces de détail les plus importants.

Signalons enfin, à la question 5.10, que les termes de «visibilité agréable» ont été souvent fort mal compris, un certain nombre d'enquêtés nous ayant dit ne jouir d'aucune vue de leurs fenêtres. Il est évident qu'ici il n'y a pas lieu de modifier la rédaction de la question, mais qu'il appartenait à l'enquêteur d'éviter le contresens.

b) Lacunes Elles ne paraissent pas très graves. On pourrait cependant compléter utilement le questionnaire sur quelques points. Ainsi pourrait-on laisser un peu plus de place pour noter non seulement l'étage, mais la situation sur le palier (droite, centre, gauche) de l'appartement visité. A la question 2.2, il faudrait faire préciser non seulement la profession du chef de famille (branche d'activité), mais également le statut dans la profession. (Nos instructions dans ce sens n'ont été respectées par aucun de nos enquêteurs.) Une précision du même ordre devrait être demandée pour toutes les autres personnes du ménage exerçant une activité professionnelle. Il ne serait pas mauvais, non plus, de faire préciser le nombre d'enfants vivant actuellement dans le ménage. Enfin, parmi les questions qu'on souhaiterait ajouter, il y aurait peut-être intérêt à demander, à la fin du questionnaire, si l'enquêté souhaiterait changer de logement, et les raisons de sa réponse, qu'elle soit affirmative ou non.

c) Vie de quartier et relations de voisinage Les questions concernant «le voisinage» pourront paraître insuffisantes, et les directeurs de la présente enquête seraient les premiers à s'intéresser à une étude qui s'efforcerait de serrer ces problèmes de beaucoup plus près. Si nous n'avons pas cru pouvoir accorder plus d'attention à ce domaine, c'est que notre enquête portait avant tout sur le logement et sur des immeubles locatifs, non sur de grands ensembles ou sur des «unités de voisinage». Dans notre pensée, tous ces problèmes mériteraient d'être repris dans un autre type d'enquête, et cela aussi bien dans les anciens quartiers que dans les quartiers neufs.

Méthode d'enquête Les imperfections du questionnaire comme les réserves faites en ce qui concerne l'engagement d'enquêteurs non professionnels ne sont pas
telles qu'elles doivent minimiser les résultats de l'étude
présente. Mais elles nous conduisent cependant à réexaminer le choix de la méthode d'enquête. Nous avons dit
plus haut notre satisfaction d'avoir relevé sur plan la
manière dont le mobilier est disposé dans l'appartement;
sur ce point, l'expérience est entièrement positive. En ce
qui concerne, par contre, la méthode d'enquête par questionnaires, nous pensons, en accord avec P. Chombart de
Lauwe, qu'elle devrait être complétée par une série d'interviews libres et d'interviews dirigées qui seules permettraient d'approfondir certains problèmes.

J.-P. Vouga, Professeur P. Foretay, P. Conne.